

Contenu de la formation

8H30 : Accueil au Foyer culturel de L'Argentière-La-Bessée

Accueil par le Pays du Grand Briançonnais et les Communes Forestières

9H00 : L'aménagement forestier, outil opérationnel de mise en œuvre des politiques forestières du territoire

- ✓ Propos introductifs du Pays du Grand Briançonnais
- ✓ Rappel du rôle et de la responsabilité de l'élu et de l'ONF en matière de forêt

Intervenant : Communes forestières/Pays du Grand Briançonnais

9H30 : Comment définir les objectifs de gestion forestière qui répondent aux attentes de la commune

Intervenant : Communes forestières

10H00: Quelle est la place de l'élu dans l'élaboration du document d'aménagement

Intervenants : Communes forestières / ONF

10H30>12H30 : TOURNEE EN FORÊT ET TRAVAUX PRATIQUES

Mise en pratique en forêt communale de L'Argentière-La-Bessée

Des objectifs de la commune aux choix sylvicoles

Intervenants : Communes forestières / ONF / Pays du Grand Briançonnais

12H30>14H30 : Repas forestier à L'Argentière-La-Bessée

14 h 30 : Inscrire la gestion de la forêt communale dans la dynamique territoriale

Quelles articulations entre Aménagement et politiques territoriales ?

- ✓ Les objectifs et actions de la Charte Forestière
- ✓ Le Plan d'approvisionnement Territorial Bois Energie et Bois d'œuvre
- ✓ Le futur Schéma de desserte forestière

Intervenant : Communes forestières / Pays du Grand Briançonnais

15H30 : L'aménagement, un atout vis-à-vis des dispositifs environnementaux et de prévention de risques naturels (Natura 2000)

Intervenant : Communes forestières / ONF

15H45 : La certification PEFC : les atouts pour la filière

16H00 : Les forêts communales non aménagées

16H30 : Fin de la formation autour d'un apéritif

L'aménagement forestier :

guide de la gestion forestière communale prenant en compte les enjeux économiques, écologiques et sociaux du territoire

Les Communes forestières des Hautes-Alpes, en partenariat avec le Pays du Grand Briançonnais et l'Office National des Forêts, vous invite à participer à cette formation qui s'inscrit dans le cadre des actions de la Charte Forestière.

Dans le Pays du Grand Briançonnais, les forêts communales couvrent près des $\frac{3}{4}$ des surfaces boisées. Cette particularité place les forêts communales et donc les élus locaux, au cœur des enjeux économiques, écologiques et sociaux liés à la forêt.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un aménagement forestier constituent un triple enjeu pour les communes :

- Garantir une gestion durable de la forêt communale ;
- Affirmer le rôle décisionnaire des élus dans l'élaboration de l'aménagement notamment à travers leurs choix politiques ;
- S'impliquer en tant que propriétaire forestier dans la gestion de la forêt communale
- Infléchir les stratégies de valorisation des bois du territoire

En tant qu'élu(e) propriétaire de forêt :

... quel est mon rôle dans l'élaboration et l'application de l'aménagement ?

... quels sont les enjeux liés au document d'aménagement ?

Nous espérons vivement votre présence ou la représentation de votre commune.



Le rendez-vous est fixé à **8h30** au **Foyer Culturel**
de **L'Argentière-La-Bessée**, Avenue Général De Gaulle,

Prévoir des chaussures et des vêtements de marche adaptés à la météo

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Organisme/collectivité :

Mail :

Tel :

- Participera à la journée du 3 novembre :
 - Le matin uniquement
 - L'après-midi uniquement : RDV à 14H30 au Foyer Culturel
 - La totalité de la journée avec repas

Sera accompagné (e) de

A renvoyer à l'Association des Communes Forestières :

Par Fax : 09 70 06 51 24 Par mail ou par téléphone

Pour toute information, contacter :

Laurence DAVIN, Communes Forestières 05 :
04 92 43 39 91 / 06 37 23 79 93

Pierre GAILLARD, Pays du Grand Briançonnais :
04 92 23 01 40



Les COMMUNES FORESTIERES 05

En partenariat avec l'Office National des Forêts

dans le cadre de la
Charte Forestière du Pays du Grand Briançonnais

proposent une formation pour les élus :

« L'aménagement forestier : le document cadre de gestion de la forêt communale »

Jeudi 3 novembre à 8H30
à L'Argentière-La-Bessée

Quelle est l'utilité de ce document ? Comment mettre en œuvre mes objectifs de développement de la filière forêt bois du territoire ?

Quels sont mes rôles et responsabilités lors de la réalisation et de la mise en œuvre de l'aménagement forestier ?

